

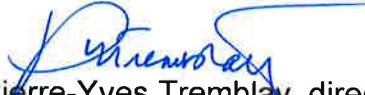
## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 375-20 décrétant une dépense de 1 541 300 \$ et un emprunt de 385 364 \$ pour les travaux de réfection du Rang 3.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 juin 2020. Le présent règlement entre en vigueur à cette date conformément à la Loi.

Que ce règlement est actuellement disponible, à des fins de consultation, sur le site internet de la municipalité. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nazaire, ce premier jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire trésorier

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Pierre-Yves Tremblay, résident de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cette effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce premier jour de juillet 2020.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier